

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 15 février 2023**

Date de convocation : 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 35

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jérôme GUERRY avait donné pouvoir à Franck GAUTHIER

Etaient excusés :

Elodie BRANGER - Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Jean-Yves MERLET

- **26. AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE, L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS –**  
Rapporteur : Landry RONDEAU

Pour rappel, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un dispositif qui permet l'accompagnement des ménages modestes dans leurs travaux d'économies d'énergie et/ou d'adaptation de leur logement (maintien à domicile).



De plus, ce dispositif vise à créer du logement locatif à prix modéré. Dans ce cadre les ménages réhabilitant des logements locatifs sont également aidés.

La Communauté de communes du Pays des Herbiers a décidé de relancer une OPAH suite à un Conseil communautaire le 04 décembre 2019. Cette démarche a abouti par la signature d'une convention le 06 avril 2020 pour trois ans (expiration de la convention le 15 mars 2023) et d'un avenant n°1 le 07 octobre 2022 pour réévaluer les objectifs et les moyens financiers pour les années 2 et 3 de l'OPAH.

Compte tenu des nombreuses sollicitations et des objectifs globalement atteints, le Conseil départemental de la Vendée a donné son accord pour une prolongation de deux ans de la convention, soit une date d'expiration de la convention le 15 mars 2025.

Cette prolongation permet d'éviter une coupure dans le conseil et l'accompagnement des ménages dans leur démarche de demande de subvention.

Par conséquent, il convient d'établir un avenant à la convention pour acter de la prolongation de deux ans et fixer les objectifs quantitatifs et les engagements financiers pour les années 4 et 5 de l'OPAH 2020-2025 (voir tableaux ci-dessous).

<b>Moyens financiers réservés pour les années 4 et 5 de la Convention</b>	<b>Année 4 et 5</b>	<b>/an</b>
ANAH	3 084 830 €	1 542 415 €
CCPH	956 064 €	478 032 €
Département de la Vendée	264 000 €	132 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 304 894 €</b>	<b>2 152 447 €</b>



**Objectifs années 4 et 5 :**

	année 4	année 5		TOTAL
<b>LOGEMENTS INDIGNES ET TRES DEGRADEES TRAITES</b>				
Logements indignes PO	2	2		4
Logements indignes PB	3	3		6
Logements très dégradés PO	1	1		2
Logement très dégradés PB	2	2		4
<b>AUTRES LOGEMENTS DE PROPRIETAIRES BAILLEURS (HORS LHI ET TD)</b>				
Autres logements de PB	10	10		20
- Dont logement moyennement dégradé	1	1		2
- Dont lutte contre la précarité énergétique	9	9		18
<b>AUTRES LOGEMENTS DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS (HORS LHI ET TD)</b>				
Logements de PO (hors LHI et TD)	115	115		230
- Dont travaux pour l'autonomie de la personne	55	55		110
- Dont lutte contre la précarité énergétique	60	60		120
<b>SYNDICATS DE COPROPRIETES</b>				
Copropriétés MPR fragiles (en nombre de logements)	5	5		10
Copropriétés MPR en difficultés (en nombre de logements)	0	0		0
Copropriétés Ma Prime Rénov (en nombre de logements)	0	0		0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>138</b>	<b>138</b>		<b>276</b>
<b>TOTAL DES LOGEMENTS PB BENEFICIANT DE LA PRIME HABITER MIEUX</b>				
Total des logements PB Habiter Mieux	14	14		28
<b>TOTAL DES SYNDICATS DE COPROPRIETES BENEFICIANT DE LA PRIME HABITER MIEUX</b>				
Total des logements en copropriétés Habiter Mieux / MPR Sérénité	5	5		10
<b>REPARTITION DES LOGEMENTS PB PAR NIVEAU DE LOYERS CONVENTIONNES</b>				
Dont loyer intermédiaire (loc 1)	5	5		10
Dont loyer conventionné social (loc 2)	5	5		10
Dont loyer conventionné très social (loc 3)	5	5		10
Dont loyer conventionné social sans travaux				0

Compte tenu de l'exposé qui précède,  
Vu le projet d'avenant n°2 de prolongation à la convention ci-annexé,  
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 31 janvier 2023,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 février 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à la prolongation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour deux années, la portant jusqu'au 15 mars 2025,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué à signer l'avenant à la convention d'OPAH avec le Conseil départemental ainsi que tous les documents relatifs à cette opération,



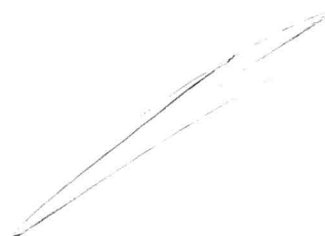
- autoriser l'engagement des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la prolongation de l'OPAH.
- l'autoriser, ou le Vice-Président délégué, à solliciter toutes les subventions pour le financement du suivi animation de la prolongation de l'OPAH et à signer tout document nécessaire à cette fin.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Yves MERLET,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



*Transmis en Préfecture le :* 16 FEV. 2023

*Publié électroniquement le :* 16 FEV. 2023

